

La page Facebook de Saint-Pierre-en-Auge est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les abonnés sur les actions de la commune, à diffuser des informations pratiques et utiles aux habitants et à favoriser le débat public.

Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur.

Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Ainsi nous nous réservons le droit de modération (et suppression sans préavis) de tous les commentaires qui ne respecteraient les règles de bienséance suivantes et les dispositions légales.

Le bureau de la communication de Saint-Pierre-en-Auge, qui assure la responsabilité de la gestion de cette page, se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Il en est de même pour les publications à caractère violent, raciste, injurieux, grossier ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les abonnés ou visiteurs ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page. Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les abonnés ou visiteurs sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives.

Les commentaires publiés par les « fans » de la page « Commune de Saint-Pierre-en-Auge » n'engagent que leurs auteurs.

De ce fait et pour éviter que votre contribution soit modérée :

- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible par tous,
- Utilisez la langue française,
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire,
- N'entamez pas de discussion hors sujet (vos commentaires doivent être en rapport avec le sujet proposé) ou à caractère privé.
- Ne diffusez pas d'annonce commerciale, de coordonnées personnelles ou des contributions contenant des images, vidéos ou liens inappropriés.
- Respectez la vie privée d'autrui : il est interdit de publier le numéro de téléphone, l'adresse électronique ou postale d'autrui (privilégiez les messages privés). Il en va de même pour des informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un et notamment de sa famille.